

DEMANDE DE PRIX

1. PROJET	
NOM DU PROJET	GIFT (PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE, L'INSERTION, ET LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE DANS LA TSHOPO)
PBLA	COD21003_Z040202

2. OBJET DE LA DEMANDE	
INTITULE DU MARCHE	RECRUTEMENT DE PRESTATAIRE POUR L'ELABORATION DES FORMULAIRES D'INDICATEURS ET LA COLLECTE DES VALEURS DE BASE POUR LES INDICATEURS DU PROJET GIFT (RELANCE)
REFERENCE Enabel	LB-23-001-GIFT
DATE DE LA DEMANDE	Mercredi, 18/01/2023

3. INSTRUCTIONS		
SEANCE D'INFORMATION	N/A	
RECEPTION DES OFFRES	DATE	Mardi, 07/02/2022 à 15h00 au plus tard (heure de Kisangani)
	LIEU	En raison des restrictions et des divers aléas/impératifs relatifs à la pandémie du COVID-19, les soumissionnaires vont introduire leur offre par voie électronique à l'adresse suivante : rolando.quispe@enabel.be en copiant emmanuel.barhondeza@enabel.be
DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	90 jours	

4. DOCUMENTS DU MARCHE		
N°	DENOMINATION	N° ANNEXE
1.	Formulaire de soumission *	Annexe 1
2.	Offre de prix*	Annexe 2
3.	Conditions du marché	Annexe 3
4.	Termes de référence	Annexe 4

* A joindre obligatoirement à l'offre, la notification et ces documents constituant le contrat.

ANNEXE 1. FORMULAIRE DE SOUMISSION

INTITULE DU MARCHÉ	RECRUTEMENT DE PRESTATAIRE POUR L'ÉLABORATION DES FORMULAIRES D'INDICATEURS ET LA COLLECTE DES VALEURS DE BASE POUR LES INDICATEURS DU PROJET GIFT (RELANCE)
RÉFÉRENCE ENABEL	LB-23-001-GIFT

IDENTIFICATION DE L'INSTITUTION/FIRME	
DÉNOMINATION	
ADRESSE	
NUMERO D'ENTREPRISE	
REPRESENTÉE PAR (NOM ET PRÉNOM)	
FONCTION	
TEL	
E-MAIL	
N° DE COMPTE POUR LES PAIEMENTS	
INTITULE DU COMPTE	
INSTITUTION FINANCIERE	

Nous avons examiné et acceptons dans sa totalité le contenu de la présente demande. Nous nous engageons à exécuter sans réserve ni restriction ses dispositions conformément aux termes de référence, aux conditions du marché, à l'offre de prix et tout autre document du marché. Nous déclarons que nous ne nous trouvons dans aucune des situations d'exclusion reprises ci-dessous. Est exclue la société / personne :

- qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- qui a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
- qui, en matière professionnelle, a commis une faute grave ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi ;
- qui s'est rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application du présent chapitre ou qui n'a pas fourni ces renseignements.

Nous fournirons à la demande de Enabel les documents probants concernant notre situation.

DATE	
SIGNATURE AUTORISEE	

ANNEXE 2. OFFRE DE PRIX

N°	Description	Unité	Quantité	PU*HTVA(\$)	PT*HTVA(\$)
1	Elaboration des formulaires d'indicateurs et la collecte des valeurs de base pour les indicateurs du Projet GIFT	Service	1		
TOTAL*HTVA (\$) :					

*Conformément à l'article 5 « Montant des offres » des Conditions du marché.

DATE	
SIGNATURE AUTORISEE	

ANNEXE 3 : CONDITION DU MARCHÉ

Article 1 : Définitions

Pouvoir adjudicateur : Enabel, Agence belge de développement au nom et pour le compte de laquelle agit valablement Mr. Prosper NTEMA, Coordonnateur Provincial Tshopo.

Contractant : La firme à qui le marché est attribué.

Article 2 : Loi et langue applicables au marché

Le droit applicable est le FED et les tribunaux compétents sont ceux de Bruxelles. Toutefois, le contractant ainsi que tout son personnel veillera à respecter les lois et règlements en vigueur dans le pays où se déroule l'activité.

La langue utilisée est le français.

Article 3 : Ordre hiérarchique des documents contractuels

Les documents suivants seront considérés, lus et interprétés comme faisant partie intégrante du présent marché dans l'ordre hiérarchique suivant :

- (a) Les conditions du marché,
- (b) Les termes de référence,
- (c) L'offre de prix,
- (d) Tout autre document faisant partie du contrat (les avenants suivent l'ordre hiérarchique du document qu'ils modifient).

Article 4 : Communications et suivi du marché

	Fonctionnaire dirigeant	Chargé du suivi
Nom	Mamy RAJAONARISOA	Emmanuel BARHONDEZA
Fonction	IM GIFT	Acheteur Public
Email	mamy.rajaonarisoa@enabel.be	emmanuel.barhondeza@enabel.be
Adresse	Route Bukavu, n°3, commune de Makiso, ville de Kisangani	Route Bukavu, n°3, commune de Makiso, ville de Kisangani

Les communications leur sont adressées par écrit et/ou par email. L'Adjudicataire s'assurera toujours de la bonne réception de toute communication écrite.

Le fonctionnaire dirigeant du marché est responsable de la bonne exécution et de la coordination des activités liées au présent marché.

Le responsable du projet / programme a pleine compétence pour ce qui concerne le suivi de l'exécution du marché, y compris l'établissement de procès-verbaux et d'états des lieux, l'approbation des fournitures, des états d'avancements et des décomptes, la délivrance d'ordres modificatifs, la signature d'avenants, ainsi que toute autre décision ou accord impliquant une dérogation aux clauses et conditions essentielles du marché moyennant l'ANO du pouvoir adjudicateur.

Article 5 : Demande d'éclaircissement

Les soumissionnaires intéressés auront la possibilité de poser des questions d'éclaircissement sur le contenu des présents termes de référence jusqu'au Vendredi 27 janvier 2023, au plus tard à 15h00' (heure de Kisangani), par email auprès de Monsieur Emmanuel BARHONDEZA, emmanuel.barhondeza@enabel.be en copiant rolando.quispe@enabel.be et en mentionnant comme objet du mail : LB-23-001-GIFT: Questions d'éclaircissements.

Article 6 : Montant des offres

Le prestataire de services est réputé s'être assuré, avant le dépôt de son offre, de l'exactitude et du caractère complet de celle-ci, avoir tenu compte de tous les éléments nécessaires à la mise en œuvre complète et correcte des tâches et avoir inclus dans ses tarifs et prix tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Sont notamment inclus dans les prix unitaires forfaitaires les frais de transport, les honoraires, les per diem, les frais d'hébergement, les frais d'assurance, de visas, de communication, les frais administratifs et de secrétariat, le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur, la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services, les droits de douane et d'accise relatifs au matériel et aux produits utilisés, les frais d'emballage, les frais de réception, tous les frais, coût de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l'exécution du marché.

En cas de prolongation du marché, les prix unitaires forfaitaires mentionnés dans l'offre sont d'application.

Les prix sont fermes et non-révisables.

Article 7 : Evaluation des offres

▪ Offre technique

L'offre technique sera évaluée conformément aux critères d'évaluation repris dans le tableau ci-dessous, qui sont définis et cotés de la manière suivante :

Critères d'évaluation	Points
Le CV du chef d'équipe	/30 pts
Le CV de l'agent de collecte de données	/20 pts
Document de présentation du prestataire	/20 pts
3 références sur les études similaires menées	/ 30 pts

À l'issue du processus de cette évaluation, une Note Technique sera affectée à chaque offre, suivant cette formule :

Note technique de A = [(note finale de l'offre technique de A / note finale de la meilleure offre technique) x 100

Cette note technique sera pondérée à 80 %.

N.B. : Seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 75 points lors de l'évaluation technique, sont retenus pour l'étape suivante de l'évaluation financière.

▪ Offre financière

Dans une deuxième étape du processus d'évaluation, les offres financières seront comparées et le comité d'évaluation vérifiera si les propositions sont complètes et dépourvues d'erreurs arithmétiques. La proposition financière la moins disante (Fm) recevra une note financière (Nf) maximum de 100 points.

La formule suivante étant utilisée pour le calcul des notes financières :

Note financière de X = [(Offre financière la plus basse) / Offre financière de X] x 100

Cette note financière sera pondérée à 20 %.

Article 8 : Conclusion et attribution du marché

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant la comparaison des propositions financières.

Pour chaque soumissionnaire qui n'a pas été éliminé, c'est-à-dire, qui a obtenu une note technique égale ou supérieure à 75 points, le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse résulte d'une pondération des notes technique et financière selon une clef de répartition 80/20 ; c'est-à-dire :

- les points attribués pour la proposition technique sont multipliés par un coefficient de 0,8 pour obtenir une **note technique finale** ;
- les points attribués pour l'offre financière sont quant à eux, multipliés par un coefficient de 0,2 pour obtenir une **note financière finale** ;
- Ces deux notes finales sont additionnées, pour obtenir la **Note totale**.

Le soumissionnaire qui obtient le score total le plus élevé (par addition des notes techniques et financières ainsi calculées) sera retenu pour réaliser la mission.

Article 9 : Date de début

La date de début d'exécution interviendra tel que mentionné dans les termes de référence.

Article 10 : Période de mise en œuvre

La période de mise en œuvre sera respectée telle que mentionné dans les termes de référence.

Article 11 : Principes généraux paiements

Les paiements sont effectués par virement en **dollars américains**.

Le paiement au contractant de chaque facture est effectué par le pouvoir adjudicateur dans un délai maximum de trente jours.

La facture contient le détail complet des services qui justifient le paiement. La facture est signée et datée, et porte la mention « certifié sincère et véritable et arrêté à la somme totale de (montant en toutes lettres) », ainsi que la référence « LB-23-001-GIFT », l'acompte concerné, et l'intitulé du marché « RECRUTEMENT DE PRESTATAIRE POUR L'ELABORATION DES FORMULAIRES D'INDICATEURS ET LA COLLECTE DES VALEURS DE BASE POUR LES INDICATEURS DU PROJET GIFT ». La facture qui ne porte pas cette référence ne pourra pas être payée.

Les adresses de facturation sont :

M. Rolando QUISPE, RAFI
Enabel, Agence belge de développement,
Coordination Provinciale-Tshopo,
Route Bukavu, n°3, commune de Makiso, ville de Kisangani,
Kisangani, RD Congo

Enabel, l'Agence belge de développement et la République Démocratique du Congo s'entendent dans le cadre de l'accord interministériel N°062/CAB/MIN/PL/2010 et N°138/CAB/MIN/FINANCES du 26 août 2010 portant octroi de certaines facilités administratives et fiscales à l'Agence d'Exécution de la Coopération bilatérale belge en République Démocratique du Congo dénommée « Enabel » à exonérer en totalité tout type de taxe.

Article 12 : Sous-traitance

La sous-traitance n'est pas autorisée.

Article 13 : Réceptions

La réception du marché consiste en la vérification par le pouvoir adjudicateur de la conformité des prestations exécutées par le prestataire de services aux règles de l'art ainsi qu'aux clauses et conditions du marché.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit à n'importe quel moment de la mission, de demander au prestataire de services, un rapport d'activité (réunions tenues, personnes rencontrées, institutions visitées, résumé des résultats, problèmes rencontrés et problèmes non résolus, déviation par rapport au planning et déviations par rapport aux TdR, etc.).

L'approbation du / des rapport(s) sera signifiée par courrier au prestataire de services 15 jours calendrier après réception.

Article 14 : Retards dans la mise en œuvre des tâches

Si le contractant ne fournit pas les prestations dans les délais stipulés dans le marché, le pouvoir adjudicateur a droit, sans mise en demeure et sans préjudice des autres recours prévus, d'appliquer une indemnité forfaitaire pour chaque jour écoulé entre la fin de la période de mise en œuvre des tâches et la date réelle d'achèvement de la période de mise en œuvre des tâches. Le taux journalier de l'indemnité forfaitaire est de 0,1 % de la valeur du contrat pour chaque jour de retard écoulé jusqu'à maximum 10 % de la valeur du marché. Une pénalité de 250 € est d'office prévu en cas de retard d'exécution.

Si le pouvoir adjudicateur est en droit d'obtenir le montant d'indemnité maximal, il peut, après avoir donné une notification au contractant et sans que le contractant puisse prétendre à une quelconque indemnité, résilier le marché ou conclure un marché avec un tiers aux frais du contractant pour les services restant à prester.

Article 15 : Défaut d'exécution

Chacune des parties est en défaut d'exécution du marché lorsqu'elle ne respecte pas ses obligations conformément aux dispositions du marché. En cas de défaut d'exécution, la partie lésée par le défaut d'exécution a le droit de recourir aux mesures suivantes : a) demande d'indemnisation et/ou b) résiliation du marché. L'indemnisation prend la forme : a) de dommages-intérêts ou b) d'une indemnité forfaitaire.

Article 16 : Règlement des différends

Tout différend survenant dans l'exécution du présent contrat et qui ne peut être réglé à l'amiable est de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles (Belgique).

Article 17 : Intégrité

Enabel ne demande aucun paiement, ni frais durant tout le processus de marché public. Toute demande allant dans ce sens est contraire aux valeurs et pratiques de notre organisation. Elle doit être immédiatement signalée au bureau d'intégrité de notre siège à Bruxelles (afin de conserver la confidentialité).

Pour toute plainte, contactez : E-mail : integrity@enabel.be

Téléphone : +243999923547

Pour plus d'informations, vous êtes invité à visiter notre page intégrité, sur le site : <https://integrity.enabel.be>

Enabel protège les lanceurs d'alerte contre toutes les formes de représailles et de discrimination, notamment par le traitement confidentiel des informations reçues et, le cas échéant, en permettant au lanceur d'alerte de conserver l'anonymat.

ANNEXE 4 : TERME DE RÉFÉRENCE

Recrutement de prestataire pour l'élaboration des formulaires d'indicateurs et la collecte des valeurs de base pour les indicateurs du projet GIFT

Informations générales

Contexte

Le secteur agricole en République Démocratique du Congo constitue la principale source de revenus pour les populations les plus pauvres, contribue fortement à la sécurité alimentaire des ménages et constitue un important levier de création d'emplois en milieu rural. Toutefois, malgré l'immense potentiel du pays - 80 millions d'hectares de terres arables, une forte diversité climatique et un important réseau hydrographique - seules 10% des terres arables sont exploitées et le secteur pâtit d'une très faible productivité. Les niveaux d'insécurité alimentaire restent préoccupants : 15% de la population sont touchés par l'insécurité alimentaire extrême, dont 5 millions d'enfants. Dans ce contexte, un appui à la formation agricole et rurale est l'une des réponses efficaces pour améliorer la production, mais aussi fournir une main d'œuvre qualifiée. Le projet d'appui à la Gouvernance, à l'Insertion et à la Formation agricole et rurale dans le territoire de la Tshopo - GIFT vise l'adaptation des dispositifs de formation et d'insertion, une meilleure contribution du secteur agricole aux transitions écologiques et climatiques, et, de manière transversale, la réduction durable des inégalités femmes-hommes, à travers une amélioration de l'accès des femmes et des filles à la formation agricole et rurale et leur maintien dans les dispositifs de formation.

Le projet vient renforcer et compléter les autres interventions de l'AFD en RDC dans les domaines de la formation professionnelle, de l'agriculture, de l'environnement et du développement rural.

Cet appui s'inscrit pleinement dans les priorités de la coopération française en RDC et dans les stratégies de l'AFD. Il est en pleine cohérence avec les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui reconnaissent l'agriculture comme un puissant levier de lutte contre la pauvreté et comme un enjeu central de l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris sur le Climat ou de la Convention des Nations Unies pour la Diversité Biologique. Le projet contribuera notamment à l'ODD8 qui vise à promouvoir « des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation » et « stimuler la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises », à l'ODD5 « réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », ainsi qu'à l'ODD4 et sa cible 4.7 « d'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable », et à l'ODD12 et sa cible 12.8 « d'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature ».

Fiche projet

Titre	Projet d'appui à la Gouvernance, l'Insertion et la Formation Agricole et Rurale dans la Tshopo (GIFT)
Durée de la mise en œuvre	48 mois
Zone géographique	RDC – Province de la Tshopo
Coût total	10.000.000 euros
Bailleur	AFD
Partenaire de mise en œuvre	Ministère de l'Éducation Primaire, Secondaire et Technique, Institut Facultaire de Yangambi (IFA)

Bénéficiaires	4 Instituts Techniques Agricoles et l'IFA
Objectif général	Contribuer au développement socioéconomique inclusif et durable de la RDC en valorisant le capital humain
Objectifs spécifiques	Contribuer, dans la province de la Tshopo, au renforcement des dispositifs de formation agricole et rurale aux niveaux technique et universitaire, en intégrant une approche transversale de réduction des inégalités filles-garçons et femmes-hommes ainsi que de promotion des pratiques agricoles durables dans l'ensemble des dimensions du projet.
Résultats escomptés	R1 – Le pilotage, la gestion et la gouvernance du secteur de la FAR et des instituts accompagnés sont améliorés dans une perspective sensible au genre
	R2 – Les apprenants accèdent à une formation de qualité dans un cadre favorisant l'apprentissage et un accès égalitaire
	R3 – Les apprenant-es sont accompagnés à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études en tenant compte des besoins spécifiques des filles/femmes
	R4 – Les instituts intègrent les besoins du territoire et développent une offre de services en lien avec les problématiques agricoles durables et inclusives

Justification

Le document technique et financier (DTF) du projet GIFT comprend un cadre logique indicatif, qui précise les valeurs cibles à atteindre par l'intervention.

Le Projet GIFT a réalisé son atelier baseline en Octobre 2022, pour aligner la compréhension de l'équipe projet ainsi que celle des partenaires. La théorie du changement du projet a été clarifiée à cette occasion, et le cadre de suivi et évaluation a été élaboré et validé avec les partenaires.

À partir de la logique d'intervention définie, un ensemble d'indicateurs a été clarifié pour chaque résultat attendu de l'intervention, justifiant la manière dont l'intervention assurera le suivi de ses indicateurs de résultats, d'apprentissage et contextuels.

Le cadre de suivi des résultats de l'intervention synthétise la logique d'intervention, qui inclut l'outcome auquel l'intervention est liée, ainsi que les résultats prévus (outcomes intermédiaires et outputs) et leurs indicateurs (au niveau outcome, outcomes intermédiaires et output). La matrice de suivi des indicateurs a été élaborée avec l'équipe d'intervention au démarrage, et constitue l'objet de suivi du processus de changement et de l'apprentissage.

Au terme de ce travail, le rapport baseline est en cours d'élaboration. Un travail important reste à établir afin de compléter et objectiver les indicateurs définis : il s'agit 1) de l'établissement des fiches indicateurs afin de permettre le monitoring des indicateurs, l'opérationnalisation de la matrice de suivi ainsi que l'uniformisation de la mesure de chaque indicateur ; et 2) la collecte des valeurs de base de ces indicateurs.

La clarification de chaque indicateur est essentielle pour uniformiser la compréhension des acteurs dans la mise en œuvre autant que dans le pilotage du projet.

Au total, le projet dispose de 29 indicateurs dont la répartition par niveau est détaillée dans le tableau qui suit. Dans le DTF, la valeur de base de certains indicateurs est définie ; cependant, ces valeurs doivent être précisées et confirmées par une analyse plus approfondie sur le terrain. Les indicateurs n'ayant pas de valeur de base nécessite une collecte de données sur la situation initiale, afin de permettre la mesure des changements générés par le projet.

Niveau	Nombre d'indicateurs	Valeur de base	
		À confirmer	A collecter
OG	3	0	3
OS1	5	2	3
OS2	2	2	0
R1	5	3	2
R2	4	1	3
R3	4	4	0
R4	3	3	0
R5	3	1	2
TOTAL	29	16	13

C'est dans ce contexte qu'il est sollicité les services d'un prestataire pour exécuter cette consultation d'établissement des formulaires d'indicateurs et de collecte de valeurs de base des indicateurs du projet GIFT.

Description de la prestation

Objectif(s)

La prestation doit assurer la finalisation du système de suivi et évaluation du projet, par :

l'établissement des fiches indicateurs simples et claires

et la collecte, précision/ vérification et renseignement dans le cadre du système de suivi et évaluation du projet, les valeurs de base des différents indicateurs définis.

Résultats à atteindre

Les 29 indicateurs du projet sont clairement explicités et caractérisés

Les valeurs de base sont définies, vérifiées et renseignées pour les indicateurs du projet GIFT.

Livrables attendus

La matrice de suivi des résultats du projet complétée pour les valeurs de base

Une synthèse de la mission qui sera présentée au débriefing à la fin de la mission de terrain. Cela peut-être un Power Point

Une base de données de photos prises pendant la prestation et illustrant celle-ci.

Description des tâches

L'établissement des fiches indicateurs

Le prestataire établira une fiche pour chaque indicateur, selon le modèle en annexe 1 ; l'objectif étant de permettre l'opérationnalisation de la matrice de monitoring ainsi que la mesure d'indicateurs, de la même façon, par différentes personnes à différents endroits.

Pour ce faire, le prestataire consultera les équipes du projet, ainsi que les partenaires afin d'harmoniser et clarifier la compréhension sur les termes de ces indicateurs, et rédigera les formulaires de façon très exhaustive.

La collecte des valeurs de base

La collecte des données de base se fera auprès des différents acteurs, dans et autour des instituts appuyés par le projet. Le prestataire s'assurera de la cohérence et la qualité des données collectées avant de les faire valider au niveau de l'équipe projet.

Le prestataire devra pour ce faire renseigner et confirmer les données concernant les valeurs de base dans la matrice de suivi du projet en annexe 2.

Le prestataire mettra à disposition de la prestation 2 experts pour l'ensemble de la prestation.

Activités

Activités	Durée	Responsable
Cadrage de la mission et analyse documentaire du projet	3 jours	Équipe prestataires
Proposition méthodologie et outils de collecte de données	2 jours	Équipe prestataires
Etablissement des formulaires d'indicateurs (consultation des acteurs inclus)	6 jours	Équipe prestataires
Collecte et analyse des données sur terrain	3 jours	Équipe prestataires
Rédaction rapport et remise des livrables	3 jours	Équipe prestataires
Total	17 jours	

Profil des experts ou expertise demandée

La qualification requise ci-dessous peut être fournie par une ou plusieurs personnes : un profil ne peut être rempli que par une seule personne (à l'exception d'une autre expertise), mais cette personne peut également remplir un ou plusieurs autres profils.

Chef d'équipe spécialisé dans les méthodes

Le chef d'équipe doit être un expert senior diplômé dans un domaine pertinent en lien avec le développement rural. Il/elle doit en plus avoir une expérience solide et diversifiée dans les systèmes de suivi et évaluation des projets de développement, de collecte et d'analyse des données pour alimenter ces systèmes.

L'expérience et les compétences suivantes sont requises :

Bac + 5 en sciences de l'éducation, formation universitaire équivalente ;

Forte expérience et connaissance des méthodes, techniques et outils de recherche quantitative et qualitative ;

Expérience avérée dans la mise en œuvre des programmes complexes, de préférence multi-acteurs et multisectoriels.

Excellentes compétences en communication, parfaite maîtrise du français écrit et parlé.

Expérience documentée de plus de 3 ans dans l'élaboration de système de suivi et évaluation, notamment la définition d'indicateurs.

Une expérience directe dans la formation technique et insertion professionnelle en RDC sera un avantage distinctif.

La connaissance des outils numériques de collecte des données constitue un atout.

Le chef d'équipe sera chargé de :

Servir de point de contact principal avec le programme

Coordonner l'équipe et s'assurer que la mission est mise en œuvre conformément au calendrier et à la méthodologie convenue

Fournir un soutien technique et assurer le contrôle de la qualité de la prestation ; assurer la vérification de cohérence et l'analyse des données collectées par l'agent de collecte

Produire la synthèse de la mission (rapport préliminaire) et le rapport final et garantir la qualité technique et l'intégration des commentaires reçus

S'assurer que toutes les parties prenantes et les bénéficiaires concernés sont impliqués dans la mission.

Agent de collecte et vérification de cohérence des données

Cet expert maîtrise le processus de M&E d'une intervention complexe.

L'expérience et les compétences suivantes sont requises :

Expérience pratique et de terrain en matière de M&E et de planification.

Expérience d'au moins 3 ans dans la collecte et traitement des données de base

Expérience d'au moins 3 ans dans l'animation de groupe en milieu rural

Maîtrise totale du français écrit et parlé

Expérience dans l'utilisation des outils développés par Enabel est un atout distinctif

Connaissance de la Province de la Tshopo.

Organisation de la prestation

Durée et calendrier

La mission aura une durée de 10 jours consécutifs sur le terrain, et devra se dérouler idéalement entre le 10 Février et le 10 Mars 2023.

La synthèse de la mission doit être présentée à la fin de la mission terrain à l'équipe d'intervention.

Un projet de rapport doit être envoyé au projet endéans les 3 jours qui suivent la fin de la mission terrain.

Le rapport final doit être envoyé dans un délai maximum d'un (1) mois après réception des commentaires consolidés sur le projet de rapport.

Lieu & déplacements

La prestation s'effectuera dans la province de la Tshopo :

Dans les bureaux de la Coordination Provinciale de Enabel Tshopo ;

à travers une descente sur terrain à Kisangani, Yangambi et Yanonge pour l'établissement des valeurs de base, dans les instituts partenaires et leur environnement.

Budget

Tableau des prix

La ligne budgétaire concernée par cette prestation est COD21003_Z040202.

Le marché est à prix unitaire forfaitaire.

Le tableau de prix est comme suit :

Désignation	Quantité	Prix unitaire (USD)	Montant (USD)
Elaboration des formulaires d'indicateurs et la collecte des valeurs de base pour les indicateurs du projet GIFT	1		

Sont notamment inclus dans les prix unitaires forfaitaires des honoraires : les frais de déplacement nationaux et internationaux, les frais de séjour (hébergement et restauration), d'assurance, de communication, les frais administratifs et de secrétariat, le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée dans le cadre de la prestation, la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services, les droits de douane et d'accise relatifs au matériel et aux produits utilisés, les frais d'emballage, les frais de

réception (ou repas pendant les regroupements des cibles si besoin), tous les frais, coûts de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l'exécution du marché.

Modalités de soumission

Toute personne intéressée doit soumettre un dossier de candidature comprenant une technique et une offre financière globale incluant tous les coûts nécessaires à la réalisation de l'étude. Le dossier de soumission est à remettre auprès de Enabel dans un délai de 20 jours après la publication de l'offre.

Contenu de l'offre technique	Contenu de l'offre financière
CV de l'intéressé(e) à jour CV de l'agent de collecte de données Document d'un page de présentation du prestataire et de ses références et expertise 3 liens des études similaires menées avec référence sur les organisations demanderesses	La proposition financière comprend un budget avec un prix forfaitaire global incluant l'ensemble des coûts jugés utiles à la réalisation de l'étude.

Autres informations/Annexes

Modèle de formulaire/ fiche d'indicateur

FORMULAIRE D'INDICATEUR	
Impact/Outcome/Output	
Nom de l'indicateur	
DESCRIPTION	
Définition(s) précise(s) :	La définition de l'indicateur précise avec exactitude ce qui doit être mesuré. Elle doit être suffisamment détaillée pour permettre à différentes personnes, situées à différents endroits et chargées de collecter des données sur un indicateur en particulier, d'avoir la même interprétation de leur tâche et partant, de collecter les mêmes types de données.
Raison :	Décrivez pour quelle raison l'indicateur sera mesuré
Désagrégé par : (si applicable)	Identifiez de quelle façon seront ventilées les données afin d'améliorer l'ampleur de la compréhension des résultats rapportés. L'emplacement géographique et le genre constituent notamment deux façons assez typiques de désagréger des données. Cela ne doit être fait que si c'est pertinent.
Calcul/Unité de mesure :	Cette rubrique décrit le mode de calcul de la valeur des indicateurs et précise l'unité de mesure
Valeur de la Baseline :	Donnez la valeur de la Baseline
Valeurs cibles (intermédiaires) (s'il y en a)	Donnez la/les valeur(s) cible(s) intermédiaire(s)

Valeur cible finale	Donnez la valeur cible
PLAN DE COLLECTE DE DONNÉES	
Source :	La source représente l'endroit où les données d'origine sont obtenues (personnes collectant les données de base, rapports d'institutions partenaires, autres rapports, etc.)
Collecte de données (Comment ?) :	Décrivez les étapes requises pour collecter les données. Identifiez les méthodes et instruments, ainsi que l'équipement à utiliser. Ce point doit être suffisamment détaillé pour garantir que différentes personnes utiliseront bien à différents moments exactement les mêmes procédures pour collecter des types identiques de données.
Chronogramme de collecte des données :	Indiquez la fréquence à laquelle vous collecterez les données et quand.
Responsabilités	Identifiez qui sera le chef de file / le principal responsable de la collecte des données relatives à cet indicateur et la personne responsable de la consolidation des données.
PROBLÈMES DE QUALITÉ DES DONNÉES	
Évaluation de la qualité des données :	Les données sont faciles à obtenir, précises et comparables (en utilisant un outil universel d'autoévaluation, p. ex.) Décrivez les mesures prises pour pallier les limites en termes de données : procédures de vérification des données / mesures pour gérer les risques potentiels / problèmes de limites des données.

Matrice de suivi

Résultats Indicateurs /	Valeur Base line	Valeur cible finale	Valeur cible année 1	Valeur cible année 2	Valeur cible année 3	Valeur cible année 4	Unité de mesure	Source de collecte	Date de collecte
OG : Contribuer au développement socio-économique inclusif et durable de la RDC en valorisant le capital humain									
OG.1 : Nombre des bénéficiaires totaux du projet (+ taux des femmes)	NA	1500					Nombre		
OG.2 : Nombre des bénéficiaires de biens et services essentiels du projet	NA	500	0	150	250	100	Nombre		
OG.3 : Nombre de personnes dont la résilience climatique est accrue par le projet (+taux des femmes)	NA	TBD							
OS1: Contribuer dans la province de la Tshopo, au renforcement des dispositifs de formation agricole et rurale aux niveaux technique et universitaire en intégrant une approche transversale de réduction des inégalités filles-garçons et femmes-hommes ainsi que de promotion des pratiques agricoles durables dans l'ensemble des dimensions du projet									
OS1.1 : Nombre de personnes bénéficiant d'une formation	NA	1500	0	500	700	300	Nombre		

(par fonction + taux de femmes)									
OS1.2 : % d'augmentation du ratio apprenant.e.s/diplomé.e.s (par sexe)	NA	30%					%		
OS1.3 : % d'augmentation de diplômé.e.s inséré.e.s en entreprises, en auto-emploi ou poursuivant leurs études universitaires (+taux de femmes)	10%< X<2 0%	50%					%		
OS1.4 : Ratio homme-femme à des postes de responsabilité dans les organes de gestion des ITA et de l'IFA (1/5)	1/5	1/3	0%	26%	40%	34%	Taux (%)		
OS1.5 : % des formations créées, réhabilitées, équipées ou accompagnées, destinées à promouvoir la résilience climatique des agriculteurs.trices.	NA	50%	0%	15%	25%	10%	%		
OS2: Les jeunes apprenants (filles et garçons)dans les dispositifs de formation techniques et universitaires dans le secteur agricole et rural accèdent aux emplois décents.									
OS2.1: nombre des incubés qui ont mis en œuvre une activité génératrice des revenus	0	100	0	20	70	100	Nombre		
OS2.2: % des lauréats ayant été embauchés dans les entreprises publiques ou privées	0	30	0	10	20	30	Nombre		
R1: Le pilotage, la gestion et la gouvernance du secteur de la FAR et des instituts accompagnés sont améliorés dans une perspective sensible en genre									
R1.1 : Nombre des projets d'établissement opérationnalisés incluant une stratégie genre	0	5		1	2	2	Nombre		
R1.2 : Nombre de plans d'actions genre déployés	0	7		1	2	2	Nombre		
R1.3 : % d'augmentation du budget de l'établissement	0	+>2 0%	0	6	9	5	Taux (%)		
R1.4 : % d'augmentation des femmes dans les instances de gouvernance	NA	40%	0	10	18	12	Taux (%)		
R1.5 : Nombre de rencontres entre les instances locales, provinciales et nationales	NA	80	20	20	20	20	Nombre		
R2: Les apprenants accèdent à une formation de qualité dans un cadre favorisant l'apprentissage et un accès égalitaire.									

R2.1 : Nombre de formateurs et tuteurs formés	NA	150	0	40	80	30	Nombre		
R2.2 : Nombre de filières de formation créées, réhabilitées, équipées ou accompagnées	NA	8					Nombre		
R2.3 : Taux de rétention par sexe	NA	+>75 % (par sexe)					Taux (%)		
R2.4 : Nombre d'instituts réhabilités et équipés et dispensant une formation de qualité	0	5	0	2	2	1	Nombre		
R4 ; les instituts intègrent les besoins du territoire et développent une offre de services en lien avec les problématiques agricoles durables et inclusives									
R4.1 : Nombre de services développés au sein des instituts	0	IFA : 4 ITA : 8	IFA : 0 ITA : 0	IFA : 1 ITA : 3	IFA : 3 ITA : 6	IFA : 4 ITA : 8	Nombre		
R4.2 : Nombre de sessions de vulgarisation à destination des agriculteurs par année et par institut	<2	Minimum 2/an	0	10	15	15	Nombre		
R4.3 : % d'adoption de nouvelles pratiques agricoles innovantes	0	50%	0	15	20	15	%		
R3: Les apprenants sont accompagnés à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études en tenant compte des besoins spécifiques des filles/femmes									
R3.1: Nombre d'apprenant. e.s accèdent à des stages comprenant de nouveaux outils d'encadrement (par sexe)		200	0	50	50	100	Nombre		
R3.2: Nombre des projets professionnels d'insertion (PPDI) développés (par sexe)		100	0	20	40	40	Nombre		
R3.3: Nombre de cellules d'orientation-emploi fonctionnelles		5	0	3	4	5	Nombre		
R3.4: Nombre de jeunes accompagnés par les cellules d'orientation emploi.		300(IFA 100, ITA 200)	0	IFA 20 ITA 50	IFA 60 ITA 125	IFA 100 ITA 200	Nombre		
R5: Le secteur privé est mobilisé pour appuyer l'insertion professionnelle des lauréats des ITA et IFA									
R5.1 :Nombre de salons		3	0	1	1	1	Nombre		

d'emplois organisés par la FEC									
R5.2 : Nombre des projets proposés par les lauréats incubés financés par la FEC							Nombre		
R5.3 ; Nombre de projets bancables élaborés par les lauréats à l'issue de leur incubation							Nombre		